

Plan de relance

Préservation de l'emploi R&D

Un plan en 2 volets, répondant chacun à un objectif propre :

- **protéger les salariés** en poste dans les entreprises pour qu'elles gardent leurs talents tout en boostant leur capacité d'innovation (**actions 1 et 2**)
- **pré-recruter les futurs talents** (jeunes diplômés) qui travailleront pour la R&D des entreprises (**actions 3 et 4**)

Actions 1 et 2

- Un salarié d'une entreprise est partiellement affecté dans le cadre d'une **collaboration** dans l'un de nos laboratoires (80% du salaire pris en charge par l'État)
- Un salarié d'une entreprise s'engage dans une **formation doctorale** dans l'un de nos laboratoires (50% du salaire pris en charge par l'État)

Actions 3 et 4

- L'UBS recrute un jeune diplômé de **niveau master** qui est partiellement affecté dans l'entreprise (80% du salaire pris en charge par l'État)
- L'UBS recrute un **jeune docteur** qui est partiellement affecté dans l'entreprise (80% du salaire pris en charge par l'État)

		Temps de travail consacré au Projet			Personnels éligibles
			Présence exigée		
L'entreprise est employeur	Action 1	Salariés d'une entreprise accueillis à temps partiel au sein d'un Laboratoire de Recherche	80%	80% au Laboratoire*	CDI embauchés avant le 31/12/2019, à l'exclusion des dirigeants et des thèses CIFRE
	Action 2	Salariés d'une entreprise déjà expérimentés souhaitant réaliser une thèse (hors thèse CIFRE)	100%	50% au Laboratoire	Ingénieurs en CDI embauchés avant le 31/12/2019 et diplômés d'un Master
L'Établissement est employeur	Action 3	Jeunes diplômés de niveau Master embauchés par un Laboratoire et accueillis à temps partiel en entreprise	80%	80% en entreprise*	Diplômés d'un Master 2 à partir de 2019
	Action 4	Jeunes docteurs embauchés par un Laboratoire et accueillis à temps partiel en entreprise	80%	80% en entreprise*	Diplômés d'un doctorat à partir de 2019

*minorés jusqu'à 50% pour des raisons irréprouvables d'organisation justifiées

DRV - HAM